

Madame, Monsieur,

Vous trouverez dans ce document l'organisation retenue pour procéder à l'inscription des futurs élèves de Seconde au lycée Camille Claudel de Mantes-la-Ville.

❖ **Horaires d'accueil :**

Les familles et leurs enfants seront reçus pour procéder à l'inscription et dans le respect des gestes barrière le :

- **samedi 2 juillet de 9h00 à 12h45**
- **lundi 4 juillet de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h45**
- **mardi 5 juillet de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h45**

❖ **Documents à apporter :**

Le dossier d'inscription au lycée Camille Claudel est disponible sur le site du lycée depuis le mercredi 29 juin. Il est possible de le **télécharger et de l'imprimer** pour nous l'apporter avec

les pièces justificatives demandées :

- Fiche individuelle de renseignement à compléter
- Photocopie du livret de famille (en entier)
- Fiche d'inscription à la demi-pension + RIB et **chèque ou chèque de banque de 10€ minimum** à l'ordre de l'Agent Comptable du lycée Camille Claudel – **Pas d'espèces acceptées.**
- Attestation de restauration scolaire envoyée par la CAF
- Photocopie des pages de vaccinations dans le carnet de santé
- Fiche d'urgence à compléter avec le plus grand soin et le plus précisément possible
- Photocopie de la carte nationale d'identité de l'élève (recto et verso)
- Photocopie de la carte vitale **de l'élève** ou attestation d'affiliation à la Sécurité Sociale
- Trois bulletins trimestriels de l'année de 3ème ou de l'année en cours
- **3 photos d'identité** (cantine/fiche d'urgence/vie scolaire), **merci de noter le nom de l'élève au dos**
- Attestation d'assurance scolaire pour l'année 2022/2023
- Exeat (certificat de fin de scolarité) du précédent établissement
- Fiche d'inscription FSE (espèces ou chèque à l'ordre du trésorier de 5 €)

Si cela n'est pas possible, les familles peuvent venir au lycée aux horaires indiqués avec les pièces justificatives afin de compléter le dossier sur place ou bien simplement retirer le dossier pour nous le remettre à un autre moment (dans le respect des horaires d'accueil prévus).

❖ **Nous attirons votre attention sur les points suivants :**

- Tout dossier incomplet sera refusé.
- La fin des inscriptions sur liste principale est fixée au mardi 5 juillet à 12h00
- Si le délai d'inscription n'est pas respecté, **la place sera considérée comme vacante et donc attribuée à un autre élève. En cas d'empêchement, il est impératif de prévenir immédiatement le lycée** (vie scolaire).

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire ou tout besoin d'aide.

Le Proviseur,

Laurent BONSERGENT

Proviseur,

